

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

Objet :

Règlements intérieurs
Des services ALSH – ALP
Et Restauration scolaire

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA.

Procurations : M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie CHOLLET à M. René COUSIN, M. Olivier MONROS à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE

Absent : M. Julien PUJOL

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

N° : D – 2022 – 09 – 05 – 11

Monsieur le Maire rappelle au conseil les deux règlements de service des ALSH Maternel et Élémentaire et des ALP-Cantine Maternel et Élémentaire qui déterminent les conditions d'inscriptions, de fonctionnement, de comportements attendus et de sanctions de ces services ont été validés lors de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2022.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Considérant le nombre très important d'inscriptions d'enfants au sein de chaque service, il indique qu'il y aurait lieu d'imposer les différentes inscriptions une semaine à l'avance au plus tard afin de permettre une meilleure organisation des locaux et du personnel.

Ces nouveaux règlements intérieurs seront remis aux parents ou responsables des enfants.

Et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve, à l'unanimité des présents + 6 procurations, les modifications apportées aux règlements intérieurs des services des ALSH et ALP-Cantine Maternels et Élémentaires et,

Autorise Monsieur le Maire à les signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 08/09/2022
Reçu en préfecture le 08/09/2022
Affiché le **09 SEP. 2022**
ID : 034-213401359-20220905-D2022_09_05_011-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **- 8 SEP. 2022**
Et publication ou notification
Du **09 SEP. 2022**
Le Maire :